

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 4 septembre 2019 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2019-09-95

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2019-09-96

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 et celui de la séance extraordinaire du 27 août 2019.

Adoptée unanimement.

2019-09-97

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 août 2019

Le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**29 173,06\$**), liste de comptes à payer (**44 294,18\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 août 2019. Les factures ont été vérifiées par les conseillers Sonia Rochon et Robert Gaudette. Les comptes payés, comptes à payer et les rapports des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 août 2019.

Adoptée unanimement.

2019-09-98

Achat de sel d'hiver 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'acheter du sel d'hiver, pour la saison hivernale;

ATTENDU QUE les prix des fournisseurs invités sont :

- Robinson : 121\$/ tonne métrique plus les taxes applicables
- Sel Warwick : 132,25\$/ tonne métrique plus les taxes applicables

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de plus ou moins 75 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité achète 2 voyages de camion (étant plus ou moins 75 tonnes métrique), de sel d'hiver pour 2019-2020 de la compagnie Robinson au prix de 121\$/tonne plus les taxes applicables pour un total d'environ 9 075\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2019-09-99

Demande d'autorisation – travaux chemin Monette

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un citoyen de Cayamant, concernant le passage de la tuyauterie pour un champ d'épuration pour une résidence;

ATTENDU QUE le terrain accessible pour le système d'épuration se trouve de l'autre côté du chemin municipal;

ATTENDU QUE le propriétaire a besoin de faire faire des travaux à travers le chemin du chemin Monette à la hauteur du 107 et 108;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec le fait que des travaux soient faits conformément à toutes réglementations en vigueur au moment des travaux;

ATTENDU QUE le citoyen devra faire appel à l'expertise nécessaire afin que la route ne subisse aucun dommage;

ATTENDU QUE durant les travaux, en aucun temps, la circulation ne doit être interrompue, de façon à ce que les véhicules d'urgence puissent circuler; la circulation pourra être faite en alternance, la circulation devra être dirigée selon les normes en vigueur;

ATTENDU QUE le citoyen devra communiquer à la municipalité les dates des travaux;

ATTENDU QUE le citoyen s'engage à communiquer avec le contremaître de la municipalité avant et après les travaux;

ATTENDU QUE le contremaître devra donner son accord avec le type d'interventions qui sera effectué sur les lieux;

ATTENDU QUE le délai pour la réalisation des travaux ne dépasse pas 2 jours pour le creusage, installation de tuyauterie et remplissage et 2 jours pour l'asphaltage;

ATTENDU QUE le chemin Monette devra être remis dans l'état où il se trouvait avant le début des travaux;

ATTENDU QUE pour la portion du chemin sur laquelle il y aura eu des travaux, le citoyen s'engage à maintenir l'entretien pour un délai de 3 mois après les travaux de façon à ce que la municipalité n'engendre aucun coût pour les travaux du citoyen;

ATTENDU QUE le citoyen sera également responsable des réparations nécessaires advenant le cas où le chemin travaillerait (deviendrait inégale) suite aux travaux d'excavation autorisés par la présente;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens doit être en tout temps une priorité et supporter par les entrepreneurs que le citoyen aura engagés pour faire les travaux;

ATTENDU QUE le citoyen a fait toutes les vérifications nécessaires afin de garantir que le travail exécuté sur le chemin public soit fait dans les règles de l'art et par des professionnels en la matière afin de maintenir les conditions mentionnées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le propriétaire du 107-108, chemin Monette ait l'accord de la municipalité pour effectuer les travaux pourvu qu'il respecte les conditions énumérées à la présente résolution. Il est également résolu que la municipalité ne puisse être tenue responsable de quoi que ce soit suivant cette intervention par le citoyen et les entrepreneurs que ce dernier engagera.

Adopté unanimement.

2019-09-100

Demande de partenariat avec les Ours Blancs saison 2019-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de partenariat avec les Ours Blancs pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis que ce partenariat est souhaitable, considérant que les sentiers de Cayamant et les environs soient en fonction pour la prochaine saison;

ATTENDU QU'il est souhaitable pour la Municipalité que la saison hivernale soit active en termes d'activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant soit partenaire avec les Ours Blancs pour la saison 2019-2020 au montant de 300\$, le tout conditionnel à ce que le sentier passe dans le village de Cayamant et que les commodités de Cayamant apparaissent sur leur carte.

Adoptée unanimement.

2019-09-101

Invitation – 13^e tournoi de golf – municipalité de Blue Sea

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une invitation au 13^e tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer et encourager la municipalité de Blue Sea;

ATTENDU QU'il est possible de faire l'achat du souper seulement au montant de 25\$ le billet;

ATTENDU QUE la municipalité a offert à son directeur du service incendie d'y représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon propose et il est résolu que le conseil municipal achète une paire de billets au montant de 50\$ et autorise le Directeur du service incendie de participer audit souper pour la 13^e édition du tournoi de golf.

Adoptée unanimement.

2019-09-102

Demande de don – financement du perron de l'église - entente utilisation – sécurité civile

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don afin de financer le nouveau perron de l'église;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire de l'église un immeuble pouvant servir de centre pour les personnes sinistrées en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande officielle pour l'utilisation de l'église en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QUE l'église autorise la municipalité à utiliser l'église en cas de besoin d'un centre d'hébergement en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est nécessaire que le perron de l'église soit aux normes et sécuritaire en cas d'utilisation par les sinistrés le cas échéant;

ATTENDU QUE le conseil préparera une entente d'utilisation de l'église en cas de sinistre qui sera à l'entière satisfaction des parties;

ATTENDU QUE le montant de 4000\$ est le montant décidé par le conseil;

ATTENDU QUE ce montant pourra en partie être couvert par une subvention obtenue dans le cadre des préparations par la Municipalité en cas de sinistre majeur;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le conseil municipal signe, par l'intermédiaire du Maire et de la direction générale, une entente d'utilisation de l'église en cas de sinistre majeur et qu'à la suite de la réception de l'entente dûment signée de faire le don demandé et ce don soit d'un montant de 4000\$ considérant la collaboration en cas de sinistre.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h06.

Fin : 19h07.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h07.

Nicolas Malette
Maire

Hélène Joanisse
Directrice générale adjointe
Greffière adjointe

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire